

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 12 août 2009 fixant le niveau du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (rectificatif)

NOR : DEVE0918137Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 août 2009, édition électronique, texte n° 3, et édition papier :

Page 13428, à l'annexe, « Options sans demi-saison réservées aux sites de taille inférieure à 10 000 kW », le deuxième tableau intitulé « Option Effacement Jours de Pointe (EJP) » est remplacé par le tableau suivant :

Option Effacement Jours de Pointe (EJP)		Prime fixe annuelle Taux de base : €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Hiver		Été	
Version			Pointe Mobile	Heures Hiver	Heures Pleines Été	Heures Creuses Été
			Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
	TLU	148,63	9,620	4,520	3,223	1,995
	MU	54,32	27,765	6,017	3,738	2,448
Coefficients de Puissance Réduite (Ci)	TLU		1,00	0,48	0,15	0,06
	MU		1,00	0,48	0,15	0,06
Calcul des dépassements	Compteur	Énergie	Enregistreur de puissance		Indicateur de puissance maximum	
			Électronique			
		0,76 €/kWh	k3=4,46 €/kW	k2=1,49 €/kW	k1=37,16 €/kW	
		Coefficients par poste	1,00	0,48	0,15	0,06

Page 13429, à l'annexe, « Options avec demi-saison réservées aux sites de taille inférieure à 10 000 kW », les deux derniers tableaux intitulés « de Pointe (EJP) » et « Option Modulable » sont remplacés par les tableaux suivants :

Option Effacement Jours de Pointe (EJP)		Prime fixe annuelle Taux de base : €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
			Pointe Mobile	Hiver et demi-saison		Été		Juillet - Août
Version			Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Rang 5	Rang 6
	TLU	148,63	9,62	5,362	3,352	3,663	1,916	2,418
	MU	54,32	27,765	7,287	4,156	4,221	2,453	2,678
Coefficients de Puissance réduite (Ci)	TLU		1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,07
	MU		1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,07
Calcul des dépassements	Compteur	Énergie	Enregistreur de puissance		Enregistreur de puissance			
			Électronique					
		0,76 €/kWh	k3=4,46 €/kW		k2=1,49 €/kW			
		Coefficients par poste	1,00	0,48	0,23	0,15	0,09	0,07

Option Modulable		Prime fixe annuelle Taux de base : €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour Pointe Mobile	Hiver Mobile	Semaine Demi-saison Mobile	Saison Creuse Mobile
Version			Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
	TLU	148,63	9,620	6,054	3,754	2,364
	MU	54,32	27,765	8,449	4,546	2,811
Coefficients de Puissance réduite (Ci)	TLU		1,00	0,48	0,28	0,12
	MU		1,00	0,48	0,28	0,12
Calcul des dépassements	Compteur	Énergie	Enregistreur de puissance		Enregistreur de puissance	
			Électronique			
		0,76 €/kWh	k3=4,46 €/kW		k2=1,49 €/kW	
		Coefficients par poste	1,00	0,48	0,28	0,12

Page 13430, à l'annexe, « Options réservées aux sites de taille supérieure ou égale à 10 000 kW et inférieure à 40 000 kW », les deux derniers tableaux intitulés « de Pointe (EJP) » et « Option Modulable » sont remplacés par les tableaux suivants :

Option Effacement Jours de Pointe (EJP)		Prime fixe annuelle Taux de base : €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
			Pointe Mobile	Hiver et demi-saison		Été		Juillet - Août
Version			Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Rang 5	Rang 6
TLU		106,12	8,718	5,114	3,181	3,504	1,857	2,311
MU		39,85	20,866	6,64	3,737	3,846	2,187	2,475
Coefficients de Puissance réduite (Ci)			1,00	0,50	0,22	0,14	0,08	0,02
Calcul des dépassements		Compteur	Énergie		Électronique	Enregistreur de puissance		
			0,53 €/kWh		k3=3,19 €/kW	k2=1,06 €/kW		
Coefficients par poste			1,00	0,50	0,22	0,14	0,08	0,02

Option Modulable		Prime fixe annuelle Taux de base : €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour Pointe Mobile	Hiver Mobile	Demi-saison Mobile	Semaine Saison Creuse Mobile
Version			Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
TLU		106,12	8,718	5,771	3,600	2,256
MU		39,85	20,866	7,658	4,156	2,534
Coefficients de Puissance réduite (Ci)			1,00	0,5	0,28	0,11
Calcul des dépassements		Compteur	Énergie		Électronique	Enregistreur de puissance
			0,53 €/kWh		k3=3,19 €/kW	k2=1,06 €/kW
Coefficients par poste			1	0,5	0,28	0,11

Page 13431, à l'annexe, « Options réservées aux sites de taille supérieure ou égale à 40 000 kW », le dernier tableau intitulé « Option Modulable » est remplacé par le tableau suivant :

Option Modulable		Prime fixe annuelle Taux de base : €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour Pointe Mobile	Hiver Mobile	Semaine Demi-saison Mobile	Saison Creuse Mobile
Version			Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
TLU		78,97	8,453	5,790	3,569	2,247
MU		29,82	17,648	7,332	3,972	2,401
Coefficients de Puissance réduite (Ci)			1,00	0,5	0,25	0,08
Calcul des dépassements		Compteur	Énergie		Électronique	Enregistreur de puissance
			0,41 €/kWh		k3=2,37 €/kW	k2=0,79 €/kW
Coefficients par poste			1,00	0,5	0,25	0,08

Page 13432, à l'annexe, le tableau intitulé « Tableau de Majoration/Minoration » est remplacé par le tableau suivant :

TABLEAU DE MAJORATION/ MINORATION			
Tension de raccordement	Classe de taille		
	< 10 000 kW	≥ 10 000 kW et < 40 000 kW	≥ 40 000 kW
HTA1	Référence	B + en k€ €/kW	116,36 14,86
HTA2 et HTB1	A - €/kW	Référence	C + en k€ €/kW
			323,22 12,92
HTB2		B - €/kW	-18,31
HTB3			Référence
			C - €/kW
			-10,06
- La partie proportionnelle de la majoration est calculée sur la puissance maximale souscrite			
- La minoration est calculée sur la puissance réduite, elle est réduite de 50 % pour les versions CU			
- Pour une classe de taille, la tension prise en référence est celle qui est indiquée sous la grille correspondant à cette classe			